

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :  
Convention avec les CEMEA  
2020 pour la formation BAFA  
prévue au Contrat Enfance  
Jeunesse

Décision n° 20 02 10

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

La Vice-présidente propose aux membres du Conseil communautaire une convention avec l'association les CEMEA pour la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sur l'année 2020. Cette formation est proposée à 20 jeunes et sera financée en partie par la Communauté de Communes à travers le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé de la Vice-présidente,  
après en avoir délibéré,**

**autorise** le Président à signer la convention avec l'association les CEMEA telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

LE PRÉSIDENT  
M. LAVAGNA

